



Contrat de carte à points
Amap Rucher des Mûriers
Miel et produits de la ruche



WITTELSHEIM

Saison 2020/2021



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :	
LE PRODUCTEUR	LE CONSOM'ACTEUR
M. FICHTER Laurent LE RUCHER DES MURIERS	(NOM, Prénom)
49, Rue de l'Entente	(Adresse).....
68260 KINGERSHEIM	(Code postal, Commune)
rucher_des_muriers@hotmail.fr Tel : 03.89.50.41.64 www.rucherdesmuriers.fr	Courriel : Téléphone :

N° d'adhérent :

Membre de l'AMAP miel de Wittelsheim « Le Rucher des Mûriers » : oui – non

Membre des autres AMAP suivantes :

Valeur du point : 1.00 €

Pour l'AMAP « LE RUCHER DES MURIERS », vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 14 points (soit 14.00 €) et d'une valeur maxi de 28 points (soit 28.00 €) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Produits proposés : Miels et produits de la ruche

Il est conseillé de commander les produits désirés un mois avant auprès du producteur ou en lui adressant un mail.

Attention ! : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'AMAP « LE RUCHER DES MURIERS », pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Laurent FICHTER

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :	
Le producteur	Le consommateur
(Signature).....	(Signature).....

